

Cote du document: EB 2017/122/R.6/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 6 a) i)
Date: 11 décembre 2017
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don au Burkina Faso pour le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Abdoul Wahab Barry

Chargé de portefeuille
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +225 09 33 50 28
courriel: a.barry@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Samir Bejaoui

Chargé de programme de pays
téléphone: +225 07 90 95 89
courriel: s.bejaoui@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-deuxième session
Rome, 11-12 décembre 2017

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et abréviations	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté rurale	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats	1
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	2
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du projet	3
A. Approche	3
B. Cadre organisationnel	3
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	3
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	4
E. Supervision	4
IV. Coût, financement et avantages du projet	5
A. Coût du projet	5
B. Financement du projet	5
C. Résumé des avantages et analyse économique	6
D. Durabilité	7
E. Identification et atténuation des risques	7
V. Considérations d'ordre institutionnel	7
A. Respect des politiques du FIDA	7
B. Alignement et harmonisation	8
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	9
D. Participation à l'élaboration des politiques	9
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	9
VII. Recommandation	10
Appendices	
I. Accord de financement négocié	1
II. Cadre logique	11

Sigles et abréviations

BAfD	Banque africaine de développement
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CREER	Centres de ressources en entrepreneuriat rural
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MER	Microentreprise rurale
OPB	Organisation paysanne de base
PAFASP	Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PASPRU	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural
PDIS	Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni
PNDES	Plan national de développement économique et social
PTA	Division des politiques et du conseil technique (FIDA)
PTBA	Plan de travail et budget annuel
SIF	Fonds d'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SSE	Système de suivi-évaluation
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TAAT	Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique
UCP	Unité de coordination nationale du projet
UCR	Unité de coordination régionale
VAN	Valeur actuelle nette

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles - PAPFA

Rapport de conception



Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 25-05-2017

Burkina Faso

Projet d'appui à la promotion des filières agricoles

Résumé du financement

Institution initiatrice:	Fonds international de développement agricole (FIDA)
Emprunteur/bénéficiaire:	Burkina Faso
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH)
Coût total du projet:	71,7 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	19 millions d'USD
(Système d'allocation fondé sur la performance – SAFP 2016-2018)	
Montant du don du FIDA (au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette):	19 millions d'USD
(Système d'allocation fondé sur la performance – SAFP 2016-2018)	
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables: 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinancier:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international
Montant du cofinancement:	20 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêt
Contribution de l'emprunteur:	6,4 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	7,3 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur du Burkina Faso pour le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles, telle qu'elle figure au paragraphe 55.

Proposition de prêt et don au Burkina Faso pour le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté rurale en milieu rural

1. Une des difficultés principales auxquelles le Gouvernement du Burkina Faso doit faire face pour la prochaine décennie demeure la transformation structurelle de l'économie nationale par une croissance forte, durable et inclusive, reposant en grande partie sur un secteur agricole modernisé. Entre 2011 et 2016, le Burkina Faso a connu une croissance économique appréciable, avec un taux annuel moyen du produit intérieur brut réel de 5,5%; l'objectif de 10,8%, correspondant aux stratégies de croissance du pays, était plus élevé, et la différence s'explique en partie par la faible croissance du secteur agricole. Afin de réaliser ses objectifs de croissance, le gouvernement a récemment adopté son Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, qui décline son intervention sur trois axes, dont la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi, afin de faire émerger une économie moderne s'appuyant sur un secteur primaire plus compétitif et des industries de transformation et de services plus dynamiques. L'objectif visé est un taux de croissance annuel de 7,7% et la création d'au moins 50 000 emplois décents par an.
2. Concernant le développement rural, le Burkina Faso n'a pas encore actualisé ses documents politiques de référence. La révision du Document de stratégie de développement rural à l'horizon 2015, formulé en 2004, et du Programme national du secteur rural, formulé en 2011, est en cours et se fonde sur les orientations du PNDES. Le schéma de transformation du PNDES prévoit à l'horizon 2020: i) une augmentation de la productivité du secteur primaire et du taux de commercialisation des produits agricoles de 50%; ii) un accroissement du volume des produits agricoles transformés de 12% à 25%; iii) l'accroissement annuel moyen de la production céréalière de 6,4% et de la production des cultures de rente de 7,6%, porté par des spéculations émergentes, notamment sur le sésame.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le COSOP axé sur les résultats

3. Grâce au développement de quatre filières agricoles (riz, maraîchage, sésame et niébé), le PAPFA contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du PNDES 2016-2020, en particulier l'amélioration de la productivité agricole, une meilleure valorisation des produits agricoles et la promotion de l'entrepreneuriat pour faire face au faible taux de croissance en milieu rural.
4. Les objectifs stratégiques du PNDES et du PAPFA sont conformes au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Les interventions du FIDA au Burkina Faso tiennent compte du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) qui date de 2007. Le premier objectif stratégique du COSOP reste d'actualité; il est conforme à ceux du Programme national du secteur rural (2011-2015) et du PNDES (2016-2020), notamment "renforcer et diversifier les moyens de subsistance durables des ruraux pauvres et des groupes marginalisés, en particulier des femmes,

grâce au développement d'un secteur privé participatif au niveau local" par la "cré[ation de] microentreprises rurales (...) englobant les groupements d'agriculteurs et de transformateurs". En attendant l'élaboration du deuxième Programme national du secteur rural, qui précédera la formulation du nouveau COSOP, le FIDA a établi, en collaboration avec le gouvernement, une note de stratégie de pays qui couvre les années 2017 et 2018. Cette note met l'accent sur l'importance de: i) renforcer la résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques, ainsi que ii) développer un secteur privé rural capable de renforcer les chaînes de valeur agricoles porteuses.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

5. Dans l'optique de concentrer les interventions pour en accroître l'efficacité et l'impact, tout en évitant les chevauchements avec le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba) en cours, le PAPFA couvrira les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins, où il capitalisera les acquis du Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL), du Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural (PASPRU), du Projet Neer-Tamba et du Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales (PAFASP), qu'il mettra à l'échelle. La Boucle du Mouhoun fait partie des régions les plus vulnérables face à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition; les Cascades et les Hauts-Bassins figurent parmi les régions moyennement vulnérables.
6. Le groupe cible du PAPFA sera fondamentalement constitué: i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières et de leurs organisations (organisations paysannes de base [OPB] et organisations paysannes faïtières), et ii) des agroentrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières et de leurs organisations, dont ceux qui s'occupent de transformation et de commercialisation. Le projet appuiera également les acteurs exerçant des activités et métiers connexes tout au long des filières, dont les fournisseurs d'intrants, les vendeurs et réparateurs de matériel et équipements agricoles, les transporteurs, etc. Pour promouvoir la structuration des filières, le projet travaillera avec les unions d'organisations paysannes de base, les fédérations d'unions et les interprofessions des filières ciblées.
7. Le PAPFA touchera 57 000 ménages, dont 27 500 ménages bénéficiant d'un appui à la production (12 000 dans la filière riz, 8 000 dans la filière maraîchage, 3 000 dans la filière sésame, 1 500 dans la filière niébé), 27 000 ménages bénéficiant d'un appui par la création ou la consolidation de microentreprises rurales (MER), et 2 500 ménages bénéficiant d'un appui par les activités transversales et structurantes de soutien aux filières, ainsi que la construction et l'entretien des pistes. Compte tenu de la taille moyenne des ménages, qui est de six personnes, le projet ambitionne de toucher 342 000 personnes, parmi lesquelles un minimum de 50% de femmes et de 30% de jeunes dans l'ensemble de ses interventions.

B. Objectif de développement du projet

8. L'objectif général du PAPFA est de contribuer à réduire la pauvreté et à stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins.
9. L'objectif de développement poursuivi est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitants agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé.
10. Les indicateurs d'impact sont: i) le nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique, ii) le pourcentage de ménages subissant une période de soudure de maximum deux mois, iii) le nombre de bénéficiaires recevant les services promus

par le projet et iv) le pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus d'au moins 30% dans les filières ciblées.

C. Composantes/résultats

11. La mise en œuvre du PAPFA s'étalera sur six ans (2018-2023) et comprendra deux composantes d'investissement. Composante A: amélioration de la productivité et de la production agricole (49,7 millions d'USD, soit 69,3% du coût total), et composante B: appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles (12,9 millions d'USD, soit 18% du coût total); elle comportera aussi une composante de gestion: la coordination, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs (9,1 millions d'USD, soit 12,7% du coût total).
12. L'effet escompté de la composante A est: "l'amélioration de la productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées". Cet effet sera atteint au moyen de: i) la facilitation de l'accès à des intrants et du matériel de qualité, ainsi que du conseil agricole adapté, ii) des aménagements hydro-agricoles, ainsi que des infrastructures de stockage et de désenclavement des sites de production.
13. L'effet escompté de la composante B est: "l'amélioration de la valorisation et de la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées". Cet effet sera atteint par: i) le renforcement des organisations des filières (organisations de producteurs de base, unions, fédérations, interprofessions) et ii) la professionnalisation des MER.

III. Exécution du projet

A. Approche

14. **Approche chaîne de valeur agricole:** le PAPFA privilégie l'approche chaîne de valeur qui permet de développer un lien étroit entre les acteurs de la production et des activités post-récolte (transformation, stockage et commercialisation) pour créer de la valeur.
15. **Approche entrepreneuriale:** le PAPFA met l'accent sur la dimension affaires de l'agriculture (*agriculture as a business*), pour générer une plus-value au niveau des petits producteurs. Le projet facilitera des partenariats commerciaux, particulièrement la contractualisation entre organisations paysannes et acteurs en aval dans les chaînes de valeur.
16. Le projet adoptera une **approche "faire-faire"** s'appuyant sur des prestataires de services privés et publics, des contrats de performance avec des opérateurs de proximité et des conventions avec les services publics techniques.

B. Cadre organisationnel

17. Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) assurera la tutelle technique du PAPFA. Le MAAH créera un Comité national de pilotage (CNP) du projet, conformément aux textes en vigueur. Le CNP sera l'organe d'orientation, d'approbation du plan de travail et budget annuel (PTBA) et de suivi du projet.
18. Le PAPFA disposera d'une unité légère de coordination nationale du projet (UCP), installée à Bobo-Dioulasso. Deux unités de coordination régionale (UCR), situées à Bobo-Dioulasso et à Dédougou, assureront la coordination, la gestion et le suivi des activités et des contrats avec les prestataires, ainsi que la relation avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

19. La planification et la budgétisation des activités du PAPFA se feront au moyen du PTBA. Chaque projet du PTBA comprendra: i) une description détaillée des activités prévues pour l'année suivante, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi, ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement), et iii) un plan de passation des marchés.

20. Le système de **suivi-évaluation** (SSE) du PAPFA s'appuiera sur quatre piliers principaux, à savoir: i) le cadre logique, qui décrit la logique d'intervention du projet et la chaîne de résultats escomptés; ii) le PTBA, qui est l'outil de planification des activités prévues pour atteindre des objectifs visés; iii) le manuel de suivi-évaluation, qui définit les éléments du dispositif ainsi que les outils et les acteurs de sa mise en œuvre et iv) la plateforme informatique développée selon les besoins du projet, qui permettra d'enregistrer les différentes réalisations et de faire le point sur l'avancement des activités et la progression vers les résultats attendus.
21. Le système sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre, qui assureront la planification et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et d'établissement périodique de rapports sera également assurée par les responsables de l'UCP.
22. Le suivi-évaluation du PAPFA sera participatif; ses mécanismes comprendront: i) un suivi interne permanent des activités; ii) des autoévaluations participatives internes associant les différentes parties prenantes, dont les bénéficiaires; iii) des missions conjointes de supervision du FIDA et des autorités nationales, ainsi que des missions d'appui à la mise en œuvre; iv) des évaluations externes ponctuelles et v) un examen à mi-parcours effectué conjointement par le FIDA et les autorités nationales à la fin de la quatrième année du projet.
23. **Apprentissage et gestion des savoirs.** Afin de favoriser le partage des connaissances et des expériences entre les deux projets financés par le FIDA, un(e) responsable en gestion des savoirs et communication sera recruté(e) pour servir le portefeuille des projets. Les deux projets accorderont ainsi une attention particulière à la capitalisation des acquis et à la gestion des savoirs produits tout au long de la mise en œuvre du projet. Pour le PAPFA, le responsable du suivi-évaluation et de la gestion des savoirs sera le relais du responsable en gestion des savoirs et communication des deux projets. Les responsables techniques des UCP et UCR seront étroitement associés à la capitalisation. L'aspect gestion des savoirs et communication sera guidé par la stratégie de gestion des savoirs et de communication, qui sera élaborée par un prestataire au démarrage du projet.
24. La communication entre les acteurs visant à partager les meilleures pratiques et les connaissances recueillies sera assurée par des groupes d'échanges thématiques, des visites d'échanges commentées, des ateliers nationaux et régionaux, etc.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

25. La gestion administrative et financière du projet, ainsi que ses aspects fiduciaires s'inspireront pour l'essentiel des dispositifs et procédures déjà utilisés pour le Projet Neer-Tamba. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Burkina Faso, ainsi que selon celles du FIDA en matière de gestion financière des projets. Ces procédures seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le Manuel des procédures administratives, financières et de gestion du projet. Le manuel du Projet Neer-Tamba sera utilisé comme base et adapté en fonction des besoins du PAPFA.
26. Les Directives du FIDA concernant la passation des marchés fixent le cadre réglementaire de référence du présent projet. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur (procédures nationales) en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du Fonds en la matière.

E. Supervision

27. La supervision du PAPFA sera assurée directement par le FIDA, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso à raison de deux missions de supervision par an. Les missions de supervision porteront une attention particulière au suivi de la mise

en œuvre, à l'atteinte des résultats, aux effets et à l'impact, et à l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et reproduits à grande échelle. Des missions d'appui ciblées seront effectuées en fonction des besoins.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

28. Le coût total du projet, y compris les imprévus, s'établit à 71,7 millions d'USD (40,1 milliards de francs de la Communauté financière africaine – francs CFA) sur une période de six ans. Le coût de base s'élève à 65,6 millions d'USD (36,8 milliards de francs CFA). Les taxes correspondent à 9% du coût total, soit un montant total de 6,4 millions d'USD (3,6 milliards de francs CFA).

Tableau 1

Coût du projet par source de financement et par composante (en milliers d'USD)

Composante	FIDA		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Amélioration productivité/production agricole										
A1. Accès intrants/matériel/ conseil technique	11 636	73,7			4 107	26,0	55	0,3	15 798	22,0
A2. Infrastructures agricoles	6 564	19,4	20 000	59,0	1 339	3,9	6 019	17,7	33 921	47,3
Sous-total A	18 200	36,6	20 000	40,2	5 446	11,0	6 074	12,2	49 720	69,3
B. Appui valorisation/commercialisation produits agricoles										
B1. Renforcement organisations de filière	2 240	92,2			182	7,5	7	0,3	2 429	3,4
B2. Professionnalisation des MER	8 740	83,5			1 696	16,2	28	0,3	10 464	14,6
Sous-total B	10 981	85,2			1 878	14,6	35	0,3	12 893	18,0
C. Coordination/suivi-évaluation/gestion des savoirs										
C1. Coordination/gestion	6 539	96,1					268	3,9	6 807	9,5
C2. Suivi-évaluation/gestion des savoirs	2 280	100,0					0	-	2 280	3,2
Sous-total C	8 819	97,0					268	3,0	9 087	12,7
Total	38 000	53,0	20 000	27,9	7 323	10,2	6 378	8,9	71 700	100,0

29. Les coûts d'investissement et les coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 66,6 millions d'USD, soit 93% du coût total, et 5,1 millions d'USD, soit 7% du coût total. Le montant des imprévus est de 6,1 millions d'USD, dont 1,5 million d'USD d'imprévus physiques et 4,6 millions d'USD d'imprévus financiers.

B. Financement du projet

30. Le financement du PAPFA sera assuré par le FIDA, le Fonds de l'OPEP pour le développement international, les bénéficiaires et l'État burkinabé. Les sources de financement du projet sont réparties comme suit: i) 38 millions d'USD (53% du coût total) de l'allocation du FIDA (50% sous forme de prêt accordé à des conditions particulièrement favorables et 50% sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette), adossés au cycle du Système d'allocation fondé sur la performance 2016-2018; ii) 20 millions d'USD du Fonds de l'OPEP pour le développement international à titre de prêt (28% du coût total). La contribution de l'État burkinabé prendra essentiellement la forme d'exemption de taxes et s'élèvera à 6,4 millions d'USD (9% du coût total). Les bénéficiaires contribueront au financement en participant aux sous-projets et en finançant des microentreprises à hauteur de 7,3 millions d'USD (10% du coût total), dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières au moyen d'un crédit.

Tableau 2

Plan de financement du projet par catégorie de dépenses et source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA		Fonds de l'OPEP		Bénéficiaires		État burkinabé		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie civil	6 144	18,3	20 000	59,7	1 339	4,0	6 033	18,0	33 516	46,7
2. Équipements et matériels	1 154	77,0	-	-	-	-	345	23,0	1 499	2,1
3. Services	10 961	100,0	-	-	-	-	0	-	10 961	15,3
4. Fonds d'appui	14 666	71,0	-	-	5 984	29,0	0	-	20 650	28,8
5. Salaires et indemnités	4 282	100,0	-	-	-	-	-	-	4 282	6,0
6. Fonctionnement	793	100,0	-	-	-	-	0	-	793	1,1
Total	38 000	53,0	20 000	27,9	7 323	10,2	6 378	8,9	71 700	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

31. **Analyse financière.** Les principaux résultats financiers générés sont le bénéfice net, le taux de rentabilité interne financier (TRI) et la valeur actuelle nette (VAN), ainsi que le ratio bénéfices-coûts (B/C) des exploitations/entreprises bénéficiaires. Même si chaque technologie promue à travers chaque modèle d'exploitation exige de nouvelles compétences et donne lieu à une augmentation des dépenses, l'analyse financière montre que pareils investissements ont contribué à un accroissement substantiel des bénéfices nets des exploitations/entreprises; les activités promues par le projet sont donc rentables. Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3

Résumé des modèles économiques du PAPFA

Modèle	VAN à 8%, francs CFA	VAN à 8%, USD	TRI	B/C
Riz bas-fond	864,143	1 543	12%	1,10
Riz pluvial	85 205	152	17%	1,29
Production sésame	271 153	484	36%	1,45
Production niébé	203 517	363	25%	1,30
Production oignons culture irriguée, contre-saison	5 729 822	10 232	26%	1,95
Production tomates culture irriguée, contre-saison	7 061 659	12 610	30%	2,10
Production maraîchère culture irriguée	6 610 694	11 805	32%	2,02
Conservation oignons, 10 tonnes	8 509 661	15 196	83%	1,42
Étuvage riz paddy	408 058	729	38%	1,23
Décorticage riz paddy	3 975 406	7 099	17%	1,05
Prestation de services par CREER	6 973 911	12 453	29%	1,19

32. **Résultats économiques et analyse de sensibilité.** Les revenus du projet sont plus importants que les coûts à partir de la cinquième année d'exécution. Soixante-neuf pour cent des bénéfices proviennent des activités de production et 31%, des activités de valorisation.
33. Sur la base de ces hypothèses, la VAN économique est d'environ 42,4 millions d'USD. Le taux de rentabilité économique (TRE) pour l'ensemble du projet est estimé à 18,4%.
34. Cependant, la rentabilité du projet est en réalité plus élevée si on prend en compte les bénéfices provenant de la réhabilitation de pistes rurales, de l'éducation nutritionnelle destinée aux femmes et aux membres des coopératives, ainsi que des activités d'alphabétisation fonctionnelle qui auront des répercussions positives sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et favoriseront donc une amélioration de la qualité de vie.

35. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse du projet. Même selon les hypothèses plus pessimistes d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50%, d'un retard des bénéficiaires de quatre ans ou d'une hausse des prix des productions de 20%, le TRE reste supérieur au coût d'opportunité du capital.

D. Durabilité

36. La durabilité des investissements et des bénéficiaires attendus repose sur: i) les organisations professionnelles sectorielles, sur la base d'une demande exprimée, assortie d'assurances sur le foncier et de la participation des bénéficiaires et des communautés rurales à l'investissement; ii) le choix de techniques et de technologies éprouvées et localement maîtrisables et iii) l'appui à la structuration et à l'accompagnement des exploitants dans la gestion, l'entretien et le renouvellement des aménagements.
37. La probabilité de pérenniser les réalisations du projet à long terme est élevée. Le financement des équipements d'irrigation économe en eau et la provision d'intrants de qualité et de conseils appropriés tout le long des chaînes de valeur donneront aux acteurs les moyens d'accroître la compétitivité et la qualité des produits. Les actions programmées visent davantage à faire des organisations professionnelles agricoles des partenaires actifs développant une culture entrepreneuriale que des bénéficiaires.

E. Identification et atténuation des risques

38. Les principaux risques pour le PAPFA sont les suivants: i) retards dans la mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM); ii) manque d'intérêt des paysans pour les technologies agroécologiques; iii) risques climatiques majeurs; iv) mauvais fonctionnement du marché des produits appuyés; v) frilosité des institutions de microfinance et des banques quant à la prise de risques à moyen terme pour financer les équipements des MER et vi) faiblesse de la coordination et de la gestion du projet. Parmi les mesures d'atténuation des risques techniques, on retiendra: i) un manuel de procédures innovant avec des mécanismes d'approbation réalistes; ii) une promotion graduelle des mesures agroécologiques; iii) l'aménagement hydro-agricole adapté, des semences améliorées et adaptées, et l'application des mesures d'atténuation et de résilience aux changements climatiques; iv) l'appui à une production de qualité et à la contractualisation commerciale; v) l'appui des Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER) pour le montage des dossiers de financement et le suivi du crédit visant à diminuer les risques de crédit et vi) un renforcement continu des capacités des équipes de gestion.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

39. **Cadre stratégique du FIDA 2016-2025.** Le PAPFA est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Le PAPFA mettra en œuvre des activités propices à la réalisation des trois objectifs stratégiques du FIDA, à savoir: i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres; ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché; iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience aux changements climatiques de leurs activités économiques.
40. **Note de stratégie de pays 2017-2018.** Le PAPFA s'inscrit dans la droite ligne des engagements du FIDA prévus au Burkina Faso tels que décrits dans la note de stratégie de pays 2017-2018. Le PAPFA est conforme à la vision de la note de stratégie de pays, qui vise à accroître durablement les activités produisant des revenus et créant des emplois au profit des populations rurales, ainsi que la résilience aux changements climatiques, grâce au développement des chaînes de valeur agricoles.

41. **Stratégie face aux changements climatiques.** Le PAPFA est aligné sur la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique (2010), en particulier sur les objectifs suivants: i) appuyer les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux résister aux changements climatiques; ii) aider les petits exploitants à tirer parti des mesures d'incitation et des financements disponibles pour en atténuer les effets et iii) instaurer une concertation plus cohérente sur les changements climatiques, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.
42. **Politique de finance rurale du FIDA.** Le projet proposera des mécanismes et activités conformes à la stratégie établie au niveau national pour le secteur de la microfinance (2015), ainsi qu'aux stratégies, principes et outils du FIDA dans le domaine de la finance rurale et du financement des filières.
43. **Stratégie de ciblage du FIDA.** La stratégie de ciblage du PAPFA est conforme à la politique du FIDA, qui repose sur un ciblage géographique, un ciblage direct et un autociblage. Le PAPFA s'engage auprès des ruraux pauvres, des femmes et des jeunes – bénéficiaires privilégiés qui se trouvent au cœur des interventions du FIDA. Les appuis que le projet va apporter tiennent compte des profils diversifiés des groupes cibles, notamment par une analyse ventilée par sexe et par âge, et une analyse des moyens d'existence (niveau de richesse).
44. **Intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles.** Conforme. L'approche de développement adoptée par le PAPFA est axée sur les filières et repose sur une analyse globale de chacune des quatre filières allant du producteur jusqu'au consommateur final. L'approche filière adoptée tient compte de l'ensemble des parties prenantes dans chaque filière (outre les ruraux pauvres, femmes et jeunes qui constituent le principal groupe cible du FIDA) et de leurs interactions.
45. **Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC).** Conforme.

B. Alignement et harmonisation

46. Le PAPFA est conforme à la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), car il vise à l'augmentation de la disponibilité, de la valeur nutritive, de la sécurité sanitaire et de la qualité nutritionnelle des produits, ainsi qu'à la promotion d'une bonne nutrition.
47. Le secteur agricole du Burkina Faso bénéficie d'un appui technique et financier de plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. Dans son effort constant de complémentarité avec les autres partenaires du développement rural, le FIDA, par le biais du PAPFA, privilégiera l'harmonisation et la complémentarité des interventions sur le terrain. Ainsi, compte tenu de l'avancement du Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni (PDIS) dans la région des Hauts-Bassins, et de la perspective de l'aménagement rizicole de 21 000 hectares, des possibilités de partenariat et d'échanges avec cet important programme seront envisagées. En ce qui concerne le partenariat public-privé relatif aux infrastructures, le Global Infrastructure Facility (GIF) du Groupe de la Banque mondiale a manifesté son intérêt à collaborer avec le PAPFA. Il ne faut pas oublier non plus la possibilité d'un partenariat avec le Fonds d'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises (SIF), un fonds d'investissement en cours d'élaboration par la Division des politiques et du conseil technique (PTA) du FIDA, qui permettra de renforcer l'accès des MER les plus performantes au financement, dès que ledit fonds sera opérationnel. Enfin, un partenariat étroit avec la Banque africaine de développement (BAfD) et l'Institut international d'agriculture tropicale (IITA) du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) est prévu pour le programme Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT), qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes au moyen de la promotion des nouvelles technologies dans le secteur agricole. Le FIDA s'assurera

d'une collaboration étroite avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre de l'amélioration de la productivité et de l'accès aux marchés.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

48. Le PAPFA tire des enseignements des projets financés par le FIDA (notamment du PASPRU) et d'autres projets du FIDA menés en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Dans le cadre du PASPRU, un partenariat avec l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) a permis de produire un catalogue recensant les technologies et les innovations, ainsi que des guides de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication de produits agroalimentaires à potentiel commercial en faveur des MER, qui ont été traduits en langues locales, et de soutenir une recherche et développement (R&D) portant sur l'amélioration des technologies de transformation pour les acteurs privés et la mise à l'échelle des prototypes avec les artisans locaux. Ces bonnes pratiques seront reproduites par le PAPFA là où cela se révélera pertinent.
49. En outre, des innovations seront proposées sur les pratiques agroécologiques, la réduction des intrants commerciaux de synthèse dangereux pour l'environnement et pour l'homme, et la promotion de pratiques écologiquement durables.
50. **Mise à l'échelle.** Le PAPFA a été conçu en intégrant et en mettant à l'échelle des solutions techniques et organisationnelles ayant fait leurs preuves par le passé, notamment: i) le développement d'un nombre limité de filières créatrices d'emplois décents et verts pour les femmes et les jeunes; ii) l'accroissement de revenus additionnels par le soutien au développement des MER en amont et en aval des filières; iii) l'appui aux investissements structurants dans des systèmes agricoles et maraîchers compétitifs et durables fondés sur une mobilisation et une utilisation économe de l'eau pour renforcer la résilience face aux changements climatiques; iv) la promotion des technologies et intrants pour la petite entreprise agricole; v) une réduction des pertes post-récolte grâce à la réalisation d'infrastructures de stockage et de commercialisation, et aux techniques de conservation et de transformation.

D. Participation à l'élaboration des politiques

51. Le projet vise à renforcer les capacités à la base, notamment en consolidant les compétences techniques, économiques, organisationnelles et fonctionnelles des organisations professionnelles agricoles (unions et fédérations) ainsi que des interprofessions, afin que celles-ci soient à même de formuler leurs besoins et de participer activement à la concertation sur les politiques.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

52. Un accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
53. Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
54. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

55. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de dix-neuf millions de dollars des États-Unis (19 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de dix-neuf millions de dollars des États-Unis (19 millions d'USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)

(Négociations conclues le 3 novembre 2017)

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Nom du Projet: Projet d'appui à la promotion des filières agricoles ("le Projet" ou "PAPFA")

Le Burkina Faso ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

ATTENDU:

A) que l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

B) que le Fonds a accepté d'accorder un prêt et un don à l'Emprunteur/Bénéficiaire pour contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

C) que l'Emprunteur/Bénéficiaire et le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) doivent conclure un Accord de financement afin d'assurer le co-financement de ce Projet;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution du Projet (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2), et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en avril 2014, et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (“le financement”), que l’Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. A. Le montant du don est de dix-neuf millions de dollars des Etats-Unis (19 000 000 USD).
2. B. Le montant du prêt est de dix-neuf millions de dollars des Etats-Unis (19 000 000 USD).

2. Le prêt accordé à des conditions particulièrement favorables est exempt d’intérêts mais supporte une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l’an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Le prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d’amortissement de dix (10) ans à compter de la date d’approbation du prêt par le Conseil d’administration du Fonds.

3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar des Etats-Unis (USD).

4. L’exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service sont exigibles le 15 juin et le 15 décembre.

6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine (CFA) sera ouvert par l’Emprunteur/Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) afin de recevoir les ressources provenant du prêt et du don du FIDA.

7. Un compte de Projet libellé en francs CFA sera ouvert par l’Emprunteur/Bénéficiaire auprès du Trésor public ou d’une banque commerciale crédible afin de financer les dépenses de fonctionnement et d’investissement du Projet.

8. L’Emprunteur/Bénéficiaire contribue pour un montant équivalent à six millions quatre cent mille dollars des Etats-Unis (6 400 000 USD) aux coûts du Projet pour couvrir l’intégralité des droits de douane, impôts et taxes afférents au Projet, ainsi que certaines charges inhérentes au pilotage du Projet.

Section C

1. Le maître d’ouvrage du Projet est le Ministère de l’Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH).

2. La date d’achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d’entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

Le Fonds assure l’administration du prêt et du don et la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables au premier décaissement et s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) Les arrêtés portant création du Projet et du Comité national de pilotage (CNP) ont été publiés; et
- b) Le personnel clé du Projet (le Coordonnateur, le Responsable Administratif et Financier, et le Responsable Suivi Evaluation et Gestion des Savoirs) a été recruté par la partie nationale.

2. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le Manuel des procédures administratives, comptables et financières, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet; et
- b) Tout personnel clé du Projet tel que décrit dans le Manuel des procédures administratives, comptables et financières a été nommé, transféré ou retiré de ses fonctions sans l'accord préalable du FIDA.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:
Le Ministre
Ministère de l'Economie, des Finances
et du Développement
Ouagadougou, Burkina Faso

Pour le Fonds:
Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du [introduire date], a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l’Emprunteur/Bénéficiaire.

BURKINA FASO

[Introduire le nom du représentant autorisé]
[Introduire son titre]

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Zone du Projet.* Le Projet couvrira les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins ("zone du Projet").

2. *Population cible.* Le Projet visera l'ensemble des acteurs engagés dans les quatre filières ciblées que sont le riz, le maraichage, le sésame et le niébé: i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières et de leurs organisations (organisations paysannes de base et organisations faîtières); et ii) des agro-entrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières et leurs organisations, et dont notamment ceux qui sont impliqués dans la transformation et la commercialisation. Le Projet bénéficiera directement à environ 57 000 ménages ruraux dans les filières ciblées.

3. *Finalité.* Le Projet aura pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraichage, sésame et niébé.

4. *Objectifs.* L'objectif général du Projet sera de contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins.

5. *Composantes.* Le Projet comprendra les composantes suivantes:

5.1 *Composante A. Amélioration de la productivité et de la production agricole.* Cette composante aura pour objectif d'appuyer les activités en amont des systèmes agricoles dans les filières ciblées à travers deux interventions: i) l'accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole; et ii) les infrastructures agricoles.

5.1.1 *Sous-composante A.1. Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole.* Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures ciblées par la promotion de l'accès i) aux intrants (semences certifiées, engrais) selon des itinéraires techniques raisonnés, ii) aux équipements, iii) au conseil technique de qualité, et iv) aux innovations dont les intrants biologiques et leur diffusion en milieu paysan. Des mesures d'accompagnement seront mises en place notamment en matière de recherche-développement, d'intégration du genre, d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation nutritionnelle et environnementale.

5.1.2 *Sous-composante A.2. Infrastructures agricoles.* Cette sous-composante répondra à la demande des producteurs en matière i) d'aménagements et de réhabilitation de bas-fonds couplés à des petits périmètres maraichers irrigués; ii) des aménagements maraichers avec des technologies d'irrigation économes en eau en faveur des femmes et des jeunes dans un contexte de changement climatique; iii) des infrastructures de stockage; et iv) des pistes de desserte agricole pour les sites aménagés.

5.2 *Composante B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles.* Cette composante aura pour objectif d'appuyer les activités en aval des systèmes agricoles dans les filières ciblées à travers la mise en œuvre de deux interventions: i) le renforcement des organisations de filière; et ii) la professionnalisation des microentreprises rurales (MER).

5.2.1 Sous-composante B.1. Renforcement des organisations de filière. Cette sous-composante transversale construira les interactions entre les acteurs des filières, de la production à la consommation. La sous-composante comprendra les volets suivants: i) un partenariat avec les interprofessions qui assureront la gouvernance des filières ciblées; ii) l'organisation des cadres régionaux de concertation et la préparation ou l'actualisation des Plans de développement des filières (PDF); iii) la promotion de la contractualisation entre les organisations paysannes de base (OPB), impliquées dans le Projet et les commerçants; iv) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité; et v) l'appui aux investissements structurants le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés.

5.2.2 Sous-composante B.2. Professionnalisation des MER. Cette sous-composante visera la prestation de services et la valorisation des produits agricoles par des MER dans les filières ciblées. L'objectif sera d'appuyer des MER individuels et collectifs, dont plus de 50 pourcent à destination des femmes et des jeunes. Les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER) et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet. Pour certaines MER les plus matures et présentant un plan d'affaires de taille plus significative, un lien avec les Institutions de microfinances (IMF) sera encouragé.

5.3 **Composante C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs.** Cette composante assurera la coordination et financera les coûts de coordination, de gestion et de suivi-évaluation (moyens logistiques, salaires, coûts d'opération des unités de coordination, études et enquêtes d'impact, etc.).

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. Organisation et gestion

1. *Le maître ouvrage du Projet.* Le MAAH sera le ministère de tutelle technique du PAPFA, et assumera la responsabilité de l'exécution du Projet.

2. *Comité national de pilotage (CNP)*

a) **Composition.** Le MAAH créera un CNP du Projet selon les textes en vigueur. Le CNP sera l'organe d'orientation, d'approbation du programme de travail et budget annuel (PTBA) et de suivi du Projet. La présidence du CNP sera assurée par le Secrétaire général (SG) du MAAH. Le CNP, dans un souci d'efficacité et de flexibilité, prendra en compte les représentants des ministères (de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques; de l'Economie, des Finances et du Développement; du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat; de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique; de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille; de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles) et des représentants du secteur privé et associatif et des régions, notamment, la Confédération paysanne du Faso (CPF); la Chambre Nationale d'Agriculture; la Chambre de l'artisanat, commerce et industrie; les institutions de finance rural; et les Conseils Régionaux des régions d'intervention.

b) **Responsabilités.** Le CNP se réunira régulièrement (au moins deux fois par an de manière tournante) dans les régions du Projet avec des visites de terrain et aura notamment les fonctions suivantes: i) orienter les approches de mise en œuvre du Projet; ii) approuver les PTBA incluant

un plan de passation des marchés et les rapports, et iii) assurer la synergie avec les autres initiatives pour la mise à échelle des résultats prometteurs.

3. *Unité de coordination nationale projet (UCP)*

- a) **Composition.** Le PAPFA disposera d'une UCP légère, basée à Bobo Dioulasso. L'UCP sera composée d'une équipe de quatre experts comprenant: i) un Coordonnateur, ii) un Responsable administratif et financier, iii) un Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs, iv) un Responsable en passation des marchés. L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).
- b) **Responsabilités.** L'UCP aura pour charges la coordination générale, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'Etat, les partenaires techniques et financiers fonds et les institutions partenaires. Elle disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière, de programmation et de budgétisation. L'UCP sera responsable de la mise en œuvre administrative et financière du Projet ainsi que de sa stratégie d'intervention.

B. Mise en œuvre des composantes

1. *Composante A.* Pour l'exécution de la sous-composante A.1, le Projet ciblera en priorité les OPB incluant une part significative de femmes et de jeunes. Les unions seront associées dans la validation des OPB bénéficiaires de sous-projets d'accès au marché (SPAM). Les SPAM maraîchers seront majoritairement destinés aux femmes qui sont très actives dans ce domaine. Les jeunes bénéficieront des appuis du Projet, d'une part comme membres d'OPB bénéficiaires de SPAM, d'autre part comme éventuels micro-entrepreneurs (sous-composante B.2) de prestations de services pour la production agricole (labour, traitement, transport, etc.) ou pour la transformation et la commercialisation agricole. Un SPAM sera approuvé pour une période de trois ans. Quant à la sous-composante A.2, une identification du potentiel aménageable et des sites ainsi que l'identification du réseau de pistes à réhabiliter sera menée au démarrage du Projet et sera confiée aux services techniques de la Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (DRAAH).

2. *Composante B.* Pour la mise en œuvre de la sous-composante B.1, l'UCP qui travaillera en étroite collaboration avec la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) signera des conventions de partenariat avec les interprofessions et organisations paysannes faïtières (OPF) partenaires. L'appui au renforcement des capacités des OPF et interprofessions sera assurée par les prestataires spécialisés ou le CREER, de même que la facilitation des cadres de concertation. Pour la composante B.2, l'UCP travaillant avec la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER) signera un contrat cadre avec la MEBF dès le démarrage du Projet pour l'identification, la formation, l'installation, la certification, la mise en place et le renforcement des capacités des CREER.

C. Examen à mi-parcours

1. Le MAAH et le Fonds procéderont conjointement à un examen de l'exécution du Projet au plus tard à la moitié de la période d'exécution du Projet sur la base de

termes de mandat établis par le MAAH et approuvés par le Fonds. Cet examen permettra d'apprécier notamment, la réalisation des objectifs du Projet et les difficultés rencontrées et, de recommander les réorientations qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre ces objectifs et résoudre les difficultés.

D. Manuel des procédures administratives, comptables et financières

1. *Préparation.* Le MAAH préparera un Manuel des procédures administratives, comptables et financières acceptable pour le FIDA. Ce Manuel inclura, entre autres i) la coordination institutionnelle courante du Projet, ii) le budget, les procédures de décaissement, de passation des marchés, de surveillance et d'évaluation, de gestion financière et de reporting, iii) les procédures de recrutement du personnel clé du Projet ou de toute assistance technique, iv) une description détaillée des modalités de mise en œuvre du Projet, et v) toutes autres procédures ou modalités administratives, financières ou techniques requises par le Projet.

2. *Approbation et Adoption.* Le MAAH adressera un projet de Manuel au FIDA pour commentaire et approbation. Le manuel adopté suite à l'approbation du FIDA ne pourrait pas faire l'objet de modification ou d'abrogation sans l'accord écrit préalable du Fonds.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du prêt et du montant du don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt et du don ainsi que le montant du prêt et du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en USD)	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 750 000	2 750 000	100% HT et hors contribution des bénéficiaires
II. Équipement et Matériel	530 000	530 000	100% HT
III. Consultations	4 750 000	4 750 000	100%
IV. Biens, Services et Intrants	170 000	170 000	100%
V. Dons et Subventions	6 600 000	6 600 000	100% Hors contribution des Bénéficiaires
VI. Salaires et indemnités	1 900 000	1 900 000	100%
VII. Coûts de fonctionnement	400 000	400 000	100%
<i>Non alloué</i>	1 900 000	1 900 000	
TOTAL	19 000 000	19 000 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses d'Équipement et Matériel (hors contribution des bénéficiaires) relatives à la catégorie II incluent également les dépenses liées aux Véhicules.
- ii) Les dépenses de Consultations la catégorie III incluent également les dépenses liées aux Formations et Ateliers.

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories I (Travaux) et III (Consultations) encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 544 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt et du compte du don si l’Emprunteur/Bénéficiaire n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Recrutement du personnel.* La sélection du personnel du Projet se fera par voie d’appel d’offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l’Emprunteur/Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Un cabinet indépendant expérimenté sera recruté par le MAAH pour l’assister dans la sélection du personnel du Projet (dont les techniciens). Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d’appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/Bénéficiaire.

2. *Égalité.* Toute discrimination fondée sur le sexe, l’âge, l’appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l’Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l’Emprunteur/Bénéficiaire s’engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.

Cadre logique

Synthèse/résultats	Indicateurs clés de vérification ^{1&2}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général								
Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins	1. Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique* ³	0	144 000	273 600	Évaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	2. Pourcentage de ménages ayant une période de soudure de deux mois au maximum	AD ⁴	AD	30%	Évaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du projet								
Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé	3. Nombre de bénéficiaires recevant les services promus par le projet * ⁵	0	180 000	342 000 ⁶	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	- Un cadre national stratégique et institutionnel favorable - Disponibilité de partenaires et de prestataires efficients
	4. Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus d'au moins 30%	0	65%	80%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
Effet 1: La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée	5. Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production (par ha) (1.2.4)	0	85%	90%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	- Bonne capacité de mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM) - Intérêts des paysans aux pratiques agroécologiques
	6. Augmentation du rendement				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Riz de bas-fonds	1,5 t/ha	4 t/ha	4 t/ha				
	Riz pluvial	0,9 t/ha	1,7 t/ha	2 t/ha				
	Oignon	13 t/ha	21 t/ha	25 t/ha				
	Sésame	370 kg/ha	800 kg/ha	800 kg/ha				
Niébé	300 kg/ha	810 kg/ha	900 kg/ha					
7. Pourcentage de femmes déclarant une amélioration de leur régime alimentaire (1.2.8)	0	20%	50%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires		
Produit 1.1: Des techniques et connaissances améliorant durablement la	8. Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux paquets technologiques * (1.1.3)	0	60 000	147 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	

¹ Ventilés par sexe et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans), et par filière, autant que possible.

² * Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO, anciennement SYGRI).

³ Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10 % ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (porter le système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, avril 2017).

⁴ Fondé sur l'enquête de référence.

⁵ Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition.

⁶ Etant donné que les appuis reçus par les bénéficiaires directs impacteront l'ensemble du ménage et considérant la taille moyenne des ménages burkinabè en milieu rural qui est de six personnes, le PAPFA touchera au total 342 000 personnes en fin de programme.

Synthèse/résultats	Indicateurs clés de vérification ^{1&2}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs	9. Nombre de personnes adoptant les pratiques agroécologiques promues	0	60 000	120 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	10. Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition* (1.1.8)	0	45 000	90 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	11. Nombre d'OPB appuyées (2.1.3.)	0	275	918	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
Produit 1.2: Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières agricoles ciblées	12. Nombre d'hectares d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état* (1.1.2)	0	1 700 ha	3 800 ha	SSE du projet	Semestrielle	UCP, prestataires	
Effet 2: La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées est améliorée	13. Pourcentage d'augmentation du volume des produits agricoles transformés et commercialisés	0	60%	75%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, prestataires	
	14. Nombre d'emplois créés au niveau des MER	0	2 500	5 160	SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Intérêt des jeunes à s'insérer dans les filières appuyé
Produit 2.1: La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées	15. Nombre d'OPB ayant un contrat avec des opérateurs de marché	À définir ⁷	367	735	SSE, rapport des prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	Volonté des interprofessions à renforcer leurs instances de concertation au niveau régional
	16. Nombre de sous-projets de développement de filières financés	0	16	32	SSE, rapport des prestataires	Trimestrielle	UCP, MEBF	
	17. Nombre de contrats stipulant les normes ou standards de qualité	À définir ⁸	100	500	SSE, rapport des prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	
Produit 2.2: Les MER ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins	18. Nombre de MER ayant accès à des services de développement des entreprises * (2.1.1) ⁹	0	1 875	3 000	SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Capacité des CREER à se pérenniser
	19. Nombre de plans d'affaires des MER financés	0	1 500	2 400	SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	

⁷ Valeur de référence à définir lors des enquêtes de référence.

⁸ Valeur de référence à définir lors des enquêtes de référence.

⁹ Ensemble des bénéficiaires bénéficiant des appuis (toutes sortes d'appui confondues en dehors du financement des plans d'affaires par le programme) des CREER dans les filières appuyées.

